



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

SAMSAH 67
89 Avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG
Pôle handicap 67

1. EDITORIAL

Nous devons faire face à de plus en plus de demandes d'admissions au SAMSAH. Ces sollicitations nombreuses concernent des personnes souffrant de pathologies et/ou handicaps variés.

Cette fin d'année 2017 a été marquée par le déménagement du SAMSAH dans de nouveaux locaux : 89 avenue de Colmar. Le SAMSAH bénéficie ainsi d'un nouvel environnement dynamique dans le quartier du Neudorf, proche des axes autoroutiers et des transports en commun. Cette installation favorise le partage d'expériences entre les services et les professionnels, et devrait offrir une meilleure continuité de parcours.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le SAMSAH 67 est un service d'accompagnement en milieu ordinaire de vie. Il s'adresse actuellement à des personnes en situation d'handicap mental et/ou psychique avec ou sans troubles associés, vivant sur le territoire de Strasbourg Euro métropole. Une **équipe pluridisciplinaire**, soignante et éducative, délivre des accompagnements adaptés en fonction du Projet Personnalisé de chacun dans le domaine **de la santé**, de la **vie quotidienne** et de la **vie sociale**. Ces interventions visent à **maintenir** et à **améliorer la qualité de vie** et **l'autonomie des bénéficiaires**.

L'ACTIVITE

Activités	2014	2015	2016	2017
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	235	252	251	249
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	4700	4700	4960	4960
JOURNEES / SEANCES REALISEES	4413	5590	5163	5032
ECART	-287	890	203	72
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	93,89%	118,94%	104,09%	101,45%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	23	24	25	21

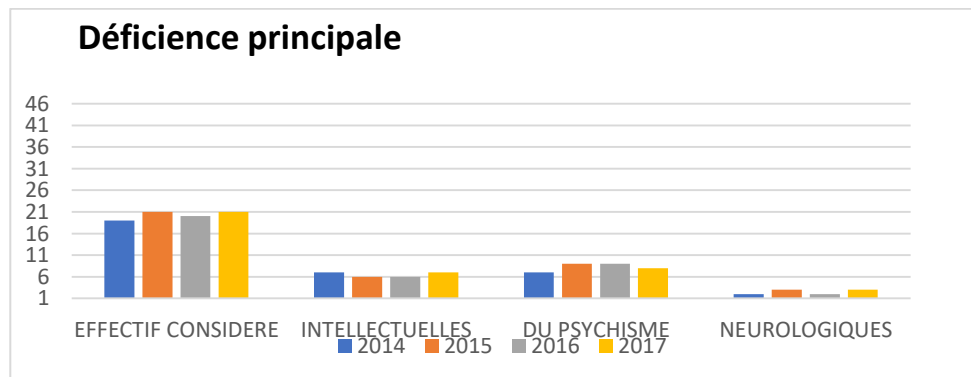
REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE (au 31 décembre 2017)

Âge des bénéficiaires	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 75	TOTAL
FEMMES	0	0	1	2	0	2	2	0	7
HOMMES	3	1	0	2	1	1	3	3	14
TOTAL	nbre	3	1	1	4	1	3	5	21
	%	14%	5%	5%	19%	5%	14%	24%	14%

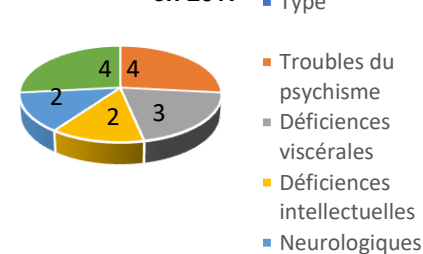
LES ENTREES ET SORTIES EN 2017

En 2017, il y a eu 2 admissions (provenant d'accueils de jour) et 1 sortie.

TYPES DE HANDICAP



Déficiência / trouble(s) associé(s) en 2017



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

• Cette année 2017 fut marquée pour trois bénéficiaires du SAMSAH par un déménagement. Il s'agissait de trouver un appartement dans un environnement plus adapté, sécurisé et accessible à toutes commodités.

• Action collective, prévention santé et alimentation :

Nous avons poursuivi le projet d'action collective de prévention santé autour de l'alimentation, pour sensibiliser les personnes à l'équilibre alimentaire, aux rythmes des repas, permettre de découvrir de nouveaux aliments, des recettes et de créer des temps d'échanges conviviaux.

• Rencontre parents / partenaires organisé par le SESSAD TSA :

La cheffe de service et l'infirmière du SAMSAH ont participé à une rencontre sur l'accès aux soins des personnes avec des troubles du spectre autistique, l'occasion de partager nos expériences sur l'accès aux soins.

• **Sorties collectives** : Les temps collectifs sont très appréciés par les bénéficiaires, car du fait de leur handicap et/ou de leurs difficultés dans la relation aux autres, certains ont peu d'opportunité d'accéder à des sorties.

3.2. Partenariat

Pourcentage des bénéficiaires de 2017 bénéficiant de prises en charge complémentaires :

CMP/hôpital de jour/Psychiatre	IDE libéral	Auxiliaire de vie	Portage de repas
62%	52%	38%	29%

Nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreux partenaires selon les besoins d'accompagnements et/ou de suppléance vers le soin, dans la vie quotidienne et dans la vie sociale des bénéficiaires du SAMSAH.

Soins : Les personnes en situation **d'handicap ont des difficultés à se soigner**. Les accompagnements spécifiques proposés par le SAMSAH vers les soins somatiques ou psychiques permettent **une régularité, une continuité des soins et une coordination nécessaires à l'accès au médical et à l'amélioration de la santé des personnes en situation d'handicap**.

Vie quotidienne : Nous intervenons dans l'accompagnement de la vie quotidienne des bénéficiaires (achat, repas, hygiène, aménagement du logement). 38 % d'entre eux bénéficient d'aide complémentaire et de services d'aide à domicile. Une coordination est nécessaire pour affiner les actions de chacun en cohérence avec les besoins et le projet personnalisé du bénéficiaire.

Vie sociale : 81 % des bénéficiaires sont sous protection juridique (Tutelle, curatelle renforcée et curatelle simple), nous poursuivons ainsi notre collaboration avec l'UDAF, Route Nouvelle Alsace et Tandem. **Nous travaillons en partenariat avec** tous les partenaires médico-sociaux en fonction des situations rencontrées (AAPEI, CAAHM, ESAT)

3.3. Travail avec les familles

Nos interventions auprès des familles sont variées et plus ou moins importantes en fonction des situations familiales, des liens entre le bénéficiaire et sa famille et de leurs besoins.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Suite au plan d'amélioration proposé dans le cadre de l'évaluation interne réalisée en 2016, nous avons cette année mis en place : Un classeur protocole « risques sanitaires » lié aux parasites et épidémies. Les conduites à tenir en visites à domicile, en cas d'absence des bénéficiaires, en cas de décès, en cas d'agitation en urgence sont formalisées dans un classeur. Les refus de soins et la participation à l'action collective sont signifiés dans le projet personnalisé.

Politique en matière de formation :

En 2017, nous avons suivi une formation collective "prendre en compte la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap". Deux professionnels ont participé à une formation en octobre 2017 « La conduite attitude sur piste pratique et théorie ». L'infirmière du service a suivi une Formation « snoezelen », l'AMP et l'aide-soignant une formation « handicap psychique ».

RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2017

2015	2016	2017
4,80	5,49	5,00

5. CONCLUSION

La Mise en œuvre du rapport de Denis Piveteau, «Zéro sans solution, le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches» nous amène à multiplier nos approches et à diversifier nos prestations.

Participer à la fluidité du parcours : l'ARSEA a un SESSAD (14-25 ans) pour personne atteinte de TSA Asperger, comment le SAMSAH est il en mesure d'assurer la continuité des parcours et les besoins en soins de ce public dont la prise en charge est si spécifique ?

Favoriser l'accès aux soins de **tous**, assurer une qualité de suivi, répondre aux besoins en terme de soins des établissements médicaux sociaux, assurer le relais entre le secteur de l'enfance et le secteur adulte sera le défi des prochains mois, voire des prochaines années.